



Promesse de vent de un maison

Par **control**, le **08/09/2010** à **21:16**

Bonjour,

Quelqu'un peut m'aider?

- 1./ Je signe le compromis de vent le 19 juin
 - 2./ la banque a refuse le pret, la banque veux pas donner la lettre de refus de pret.
 - 3./ Je commence de travaux a la maison (j'enleve le papier paindre, enleve un protector de mure dans la salle de bain pour voir la pierre aparent.
 - 4./ Je trouve que il y a un trou au salon a niveau de sol parce que le bois, il ete pourri a niveau de les fenetres.
 - 5./ La agence m'a demande de faire le emprunt dans une autre banque, mais maintenant avec cet autre banque est trop chere.
- Sil vous plait quequ'un peut m'aider.
- 5./ La agence dit que si je n'achete pas je dois payer 20.000.

Je ne sais pas ce que je devrais faire maintenant, quelles sont mes droit.

Merçi

Par **mimi493**, le **08/09/2010** à **21:52**

Il faut faire plusieurs demandes. Certains compromis exigent 3 refus pour que la clause suspensive joue. Relisez votre compromis de vente.

Tant que vous n'êtes pas proprio de la maison, vous n'avez pas le droit d'y toucher. Ils

peuvent exiger, en sus, la remise en état

Par **control**, le **11/09/2010** à **16:53**

Merci pour votre reponse.

en relation a la condition suspensirve elle estipule "...la presente vente est soumise a la condition suspensive de l'obtencion du ou des pret qui seron sollicities..." je ne suis pas sure si j'ai besoin de un refus o 3.

aussi la durre et realisation de la condition suspensive dit que" la duree de validite de la condition suspensive est fixee ci-contre..... elle ne peut etre inferioeure a 30 jour a compter de la date de signature du preset acta. la presente condition sera considere comme realisee des que l'acquireur aura obtenu, dans le dalai fixe (19-07-2010), un ou plusieurs prets couvrant le montant global de la somme....."

J'ai recu la lettre de refus du pret le 10 de septembre, je deposee le dossier le mois du juin. Le recu la lettre du notaire qui dis que tout est pret pour signer.

Je ne sais pas si je dua envoyer le refus du pret avec une lettre a le notaire et la agence ou qu'est ce que je devrais faire.

Merci une autre fois.